

Histoire de la colonisation belge au Congo 1876-1910 par CoBelCo. (Critique 15, La reprise par la Belgique)

Voilà une drôle de manière de commenter cette histoire en la faisant débiter avant l'AIA (Association Internationale Africaine) et en couvrant l'époque AIA (1878-1884) puis toute la période EIC (État Indépendant du Congo 1885-1908) et deux années de la colonie du Congo belge (1909-1910) qui sont les seules, du reste, justifiant le titre de « colonisation belge »

CoBelCo nous habitue à ces approximations historiques et son problème est moins ce qu'elle raconte que ce qu'elle ne raconte pas. C'est donc à cela que je vais essayer de remédier car, comme le dit Bernanos, le scandale n'est pas de dire la vérité, mais c'est de ne pas la dire tout entière ; mais en restant conscient, comme l'affirme Bergson que toute vérité n'est qu'une route tracée à travers la réalité

Pour rester correct envers CoBelCo, leurs textes se rapportant au titre développé, seront présentés en entier ou partiellement en écriture italique et mes commentaires ou mes ajouts le seront en écriture normale ; je le ferai paragraphe par paragraphe et je renverrai parfois à des écrits plus anciens de mon Blog ou à mes livres ou à d'autres publications.

La reprise par la Belgique

Grâce notamment au travail de Morel et de la CRA et de la pression des gouvernements britannique et américain, des négociations entre le gouvernement belge et le roi Léopold II s'organisèrent en 1907 pour la reprise du territoire du Congo. Le 20 août 1908, la Chambre des représentants approuva la Charte coloniale et le Traité de reprise du Congo qui seront entérinés au Sénat en septembre et sanctionnés par le roi en octobre. Le 15 novembre 1908, l'EIC devenait le Congo belge.

Entre juin 1884 et juin 1911, le royaume de Belgique sera gouverné par 8 ministères catholiques dont celui du premier Beernaert (octobre 1884 à septembre 1898). C'est à Beernaert en 1889 que le roi fera parvenir un testament dans lequel il cède l'EIC à la Belgique. En 1894, alors qu'un prêt de la Belgique à l'EIC n'a pas été remboursé dans les délais, des discussions relatives à la reprise de l'EIC par l'état belge ont lieu à la Chambre des représentants, mais elles n'aboutissent pas. Ces événements montrent bien que le processus de la reprise de l'EIC par la Belgique était déclenché bien avant la création du CRA. D'autre part, le fait que le CRA ait continué ses attaques après la reprise et jusqu'en 1911 quand l'Angleterre reconnaîtra la colonie du Congo belge, est une preuve que le CRA avait d'autres vues sur l'avenir du Congo. Conan Doyle fut d'ailleurs plus explicite que Morel à cet égard : *...La solution peut-elle venir de la Belgique ? Non, c'est impossible, et cela doit être affirmé d'emblée. Les Belges ont eu leur chance. Ils ont disposé d'à peu près vingt-cinq années de possession que personne n'est venu troubler et ils en ont fait un enfer sur terre. Ils ne peuvent pas se dissocier de leur œuvre ni prétendre qu'elle a été le fait d'un autre état. Tout cela a été l'œuvre d'un roi belge, de soldats belges, de financiers belges, de juristes belges, de capital belge, endossé et défendu par tous les gouvernements belges. Il est hors de question que la Belgique demeure au Congo.* Conan Doyle propose ensuite ses solutions, dont certaines envisagent la prise du Congo par la force, mais toutes au profit de l'Angleterre.

Que CoBelCo taise tout cela est incompréhensible !

Le 15 novembre 1908 l'EIC devint le Congo belge. Renkin était nommé ministre des colonies. Le montant de la reprise du Congo par la Belgique s'élevait à 95,5 millions dont 50 à charge du Congo et 45,5 XXXXXX à charge de la Belgique. Ce dernier fonds était prévu pour l'achèvement des travaux entrepris par le roi pour des transformations au château de Laeken et des travaux au Heysel, sur la route de Meise, au Palais de Bruxelles etc.

Le fonds à charge du Congo de 50 millions était à verser en 15 annuités au roi et à ses successeurs et destinés à diverses rentes (notamment pour le prince Albert), à des subventions aux missionnaires de Scheut et à l'entretien des serres de Laeken et du Musée colonial de Tervuren. Cette dernière somme fut « attribuée au roi en témoignage de gratitude pour ses grands sacrifices en faveur du Congo créé par lui ».

Le problème de la reprise du Congo par la Belgique était assez complexe du fait que rien n'était prévu à cet effet dans la constitution belge. Problème qu'il a fallu d'abord régler. Les adversaires de l'annexion soutenaient que la cession devait être simple et qu'il n'appartenait pas à l'EIC de la soumettre à des conditions (dont le roi n'avait d'ailleurs jamais parlé). D'après le premier traité soumis aux Chambres le 3 décembre 1907 la Fondation de la couronne était maintenue et confiée à un comité dans lequel le gouvernement belge avait des représentants, mais cette combinaison manquait de netteté. C'est une proposition de M. Schollaert supprimant la Fondation de la couronne et créant à sa place un fonds spécial de 50 millions de francs mis à la disposition du roi en 17 annuités pour être consacré à des œuvres utiles à la colonie qui fut accepté le 25 mars 1908 par la Commission de la Chambre par 10 voix contre 2 et une abstention. Cela ne calma pas les adversaires du roi d'autant plus qu'on était

en période électorale. C'est Léon de Lantsheere qui fut le rapporteur du nouveau projet de traité de cession à la Chambre. L'annexion fut votée par la droite entière et une partie de la gauche libérale qui apporta une quinzaine de voix à la majorité.

L'erreur des adversaires de l'annexion fut de ne pas voir qu'ils se heurtaient à une impossibilité morale. La Belgique avait autorisé le roi à prendre la souveraineté de l'EIC, l'avait aidé de ses subsides, lui avait fourni des officiers, des missionnaires, des administrateurs qui s'étaient dévoués au Congo et qui, pour certains, en étaient morts.

Il fallait encore discuter de la Charte coloniale.

Le député socialiste E. Vandervelde partit au Congo en juillet 1908. Il écrivit un livre au sujet de ce voyage intitulé Les derniers jours de l'État du Congo dont voici quelques extraits : ...Tout d'abord on peut dire pratiquement, il n'y a pas d'écoles au Congo. En second lieu, l'insuffisance flagrante du service médical et hospitalier est un fait qui n'est contesté par personne. Les hôpitaux pour Noirs sont à quelques exceptions près, défectueux et insuffisants. À Matadi, l'hôpital de la Compagnie du chemin de fer est tout battant neuf. Il a coûté 80.000 francs. L'hôpital de l'état est l'ancien hôpital de la compagnie, c'est une baraque en bois ... se trouvant dans un état de délabrement que je n'hésite pas à qualifier de scandaleux...cet état de chose fait monter la colère à la gorge, quand on songe que le roi, avec les millions dépensés pour les arcades du Cinquantenaire ou l'embellissement de son palais à Laeken aurait pu créer des hôpitaux à 80.000 francs chaque dans tous les postes importants du Congo.

Si Vandervelde avait été au Congo plusieurs fois avant 1908, il aurait pu apprécier les progrès réalisés dans le temps. Mais avant la construction du chemin de fer, il fallait avoir un courage physique qu'il n'avait probablement pas. Rond de cuir disert, il ne se rend pas compte que pour construire beaucoup d'hôpitaux et beaucoup d'écoles, c'est, avant un problème d'argent, une question de nombre d'artisans. Il faut impérativement et avant tout des maçons, des briquetiers, des charpentiers, des menuisiers et, quand l'hôpital et l'école sont construits, il faut des instituteurs et des infirmiers formés. Les bâtisseurs de l'EIC avaient compris heureusement cela tout de suite.

J'ai toujours été frappé par le fait, que chez les contempteurs de l'EIC, la vision d'une vingtaine de photos de personnes amputées amène à la conclusion que cette pratique est appliquée dans tout l'EIC, et que la présentation d'une vingtaine de photos d'écoles ou d'hôpitaux de la même époque, conduise, chez les mêmes personnes, à la réflexion que rien n'a été fait dans l'EIC.

Vandervelde ne parle pas des dispensaires, des lazarets, du laboratoire médical de Léopoldville, des subsides à la recherche ou de la fabrication de vaccins, base de tout ce qui suivra et fera du Congo belge cette fois, en 1960, le pays d'Afrique noire le plus scolarisé (des gardiennes à l'université) où une médecine qualifiée « de luxe » avait, d'après l'ONU, 20 ans d'avance sur les pays voisins.

Flaubert écrit dans sa « correspondance » qu'on fait de la critique quand on ne peut pas faire de l'art et il ajoute, de même qu'on se fait mouchard quand on ne peut pas être soldat !

Léopold II mourut en 1909. Il possédait entre autres des dizaines de propriétés immobilières à Bruxelles. L'équivalent de plusieurs dizaines de millions dans une fondation en Allemagne, des propriétés sur la Côte d'Azur. L'état belge récupéra la majorité de ces fonds, contrairement au Congo.

En 1909 le prince Albert se rendait au Congo (ce que son oncle n'avait jamais fait) pour se rendre compte lui-même de la situation. Il nota plusieurs points comme le portage excessif, le travail forcé, l'impôt élevé, des malades enchaînés, le système infernal du caoutchouc. L'absence de système médico-sanitaire pour les Africains. Néanmoins, lors de son serment constitutionnel du 23 décembre 1909, il fit l'éloge de l'œuvre coloniale de son oncle.

Léopold II avait déshérité ses filles en 1903 et, voulant que sa fortune reste en Belgique il avait fait don de la majorité de ses biens à l'état belge qui avait accepté ceux-ci avec beaucoup de prudence, car il craignait un cadeau empoisonné. L'état s'assura d'ailleurs que le patrimoine nouveau générerait suffisamment de revenus que pour assurer son entretien. Léopold II était âgé de 50 ans en 1885 à la naissance de l'EIC où les conditions de séjour étaient très précaires. En 1909, son neveu Albert est beaucoup plus jeune et les conditions de séjour dans la nouvelle colonie s'étaient nettement améliorées. Même s'il a noté des choses à améliorer dans la gestion de la future colonie, ce n'est pas l'éloge de l'œuvre « coloniale » de son oncle que fit Albert en 1909, l'EIC n'était pas une colonie, mais la reconnaissance du travail accompli pour créer une nation libre « nègre » au centre de l'Afrique.

Le Député Vandervelde complimentait E.D. Morel à la Chambre en 1910 lors des débats sur le plan des réformes à apporter au Congo. La réaction de Renkin (Ministre des colonies) : « Je n'ai jamais fait ni à Morel ni à la CRA l'honneur de discuter leurs allégations...La CRA et M. Morel ont dirigé contre le roi Léopold II ...mais aussi contre la Belgique, contre les Belges, contre le gouvernement belge une campagne de dénigrement et de calomnie qui s'est prolongée pendant toute l'année 1909... Je défends la dignité de mon pays ». Le ton pour la poursuite des événements était donné. L'effondrement des cours du caoutchouc sauvage sur le marché mondial mit fin à la récolte et aux

atrocités qui y étaient liées. Mais le travail forcé mis en place pour la récolte continua sous des formes différentes. Un lourd impôt sur la personne physique des Congolais fut instauré. Des drames humains allaient se jouer dans les mines ainsi que lors de la reconstruction du chemin de fer.

Le gouvernement belge ne se révélerait pas être meilleur philanthrope que son défunt roi.

La reprise de l'EIC par la Belgique n'a pas arrêté les attaques du CRA, de Morel ni de ses amis et la réponse du Ministre Renkin à Vandervelde est assez logique en soi : ... on se fait mouchard quand on ne veut pas être soldat ! Les cours du caoutchouc ne s'effondrent pas, ils redeviennent raisonnables (5 Fr. le kilogramme en 1914, 5,50 Fr. en 1920). La récolte diminue sans stopper comme l'affirme CoBelCo (2.250 tonnes en 1914 et 940 tonnes en 1920) ; c'est plutôt la première guerre mondiale qui fait diminuer fortement la récolte. Le travail obligatoire devient du travail éducatif et ce n'est pas seulement un changement de nom, du moins en agriculture.

En 1911, quand l'Angleterre reconnaît la colonie du Congo belge, l'intérêt pour le CRA et ses actions diminue. Morel stoppe le CRA et se lance en politique comme le missionnaire Harris (l'homme aux photos des amputés) mais avec plus de succès que celui-ci.

Morel perdra le crédit qui lui reste pendant la première guerre mondiale et surtout après celle-ci en ayant des propos racistes vis-à-vis des troupes de couleur françaises en occupation en Allemagne.

Il reste 40 ans à la Belgique (moins une crise économique et une seconde guerre mondiale) pour faire de la colonie du Congo le pays le plus prospère et le mieux géré de l'Afrique centrale. C'est peut-être là une forme de philanthropie.